# Conseil municipal du 21 février 2020 à Lacropte

## Présents:

C.Faure , I.Faure , G.Bashford, R.Lestang, T. Dufraix, D.Privat, M.Chevreux, J.L Bauman, F.Ladeuil, J.L Bernard, V.Célérier, M.J Lance

Absents excusés: J.M Chinouilh

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h30

## **➢** DIVERS

## Amélia 2

La commune a participé à deux projets rentrants dans les conditions.

# **Courriers du Grand Périgueux**

#### **PLUi**

Il est appliqué depuis le 27 janvier 2020.

## Cycle de l'eau

Avant de refaire un chemin, il faudra informer le Grand Périgueux afin qu'ils aient connaissance des réseaux d'eau sur les voiries.

## Problématique inondation, compétence du Grand Périgueux

Celui-ci va lancer une enquête auprès des communes pour étudier les problèmes d'inondation.

#### Lotissement

Un appartement type F3 est libre. Montant du loyer 443 €. Des personnes ont déjà fait une demande.

Un autre logement plus grand va se libérer.

La taille des haies est à faire. Le conseil municipal décide de faire faire le travail à M. Bassan, auto entrepreneur.

Au salon de l'immobilier à Boulazac, M. Pinson, représentant de SPLA, nous fait part qu'un pépiniériste est à la recherche d'un terrain entre 4 à 20 hectares pour faire un arboretum.

## Recensement de la population

L'INSEE nous fera parvenir le nombre exact d'habitants recensés. Nous sommes en augmentation.

# **Versement subvention**

Une élève du lycée agricole demande une participation pour un voyage à Paris au salon de l'agriculture dans le cadre scolaire.

Le conseil municipal accepte de verser exceptionnellement la somme de 50 €.

#### **Chemins**

Des travaux doivent être réalisés sur un chemin rural. La commune doit s'assurer que ce chemin se situe bien dans son assiette.

#### Permanence bureau des élections

Tableau avec les horaires et les permanences établi.

## > Fauchage/élagage

Les services techniques du Grand Périgueux demandent de les informer si la commune souhaite bénéficier du fauchage pour la prochaine saison.

Le conseil municipal décide d'accorder 1000 € supplémentaires par rapport au budget prévisionnel de l'année dernière, soit 4000 € pour 2020, concernant le fauchage.

L'élagage est à la charge des propriétaires. Le conseil municipal discute et décide de reporter les travaux d'élagage à l'année prochaine. Des situations nécessitant un élagage en priorité sont évoquées et devrons être réalisées par les propriétaires.

## > Choix du commissaire enquêteur

Le géomètre doit venir au niveau de 3 chemins à aliéner (cf conseil municipal précédent).

A la suite de cela, un commissaire enquêteur est nécessaire pour valider l'aliénation de ces chemins. Le choix du commissaire enquêteur se fera sur le moins-disant.

Séance levée à 22 h 45.